

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 25 Janvier 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 31 Janvier 2022
Délibération n°2022-13

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Vincent GOSSE, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Christian GROS, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL, Nawel BEGHIDJA donne procuration à David MARTORAN, Pierre HEINRICH donne procuration à Mariane OBEID, Anne TOURMEN donne procuration à Christian GROS, Florian BERNHEIM donne procuration à Christian GROS.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Angèle ABBATTISTA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Virginie LOPEZ

Objet : Demande de sortie de réserve foncière à l'EPFLD des parcelles AY 389 et 390 situées au 149 avenue du Général Leclerc

Madame LOPEZ rappelle à l'assemblée que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) assure la mise en réserve foncière pour le compte de la commune des parcelles cadastrées AY 389 et AY 390 au titre du volet « Habitat et Logement social ». La contenance totale pour l'ensemble de ces parcelles s'élève à 1154 m².

Il est indiqué que l'EPFL-D avait acquis la parcelle AY 390 en 2015 et la parcelle AY 389 en 2016.

Dans le cadre d'un projet de construction d'un ensemble immobilier, le promoteur Villes & Villages souhaite acquérir la totalité des parcelles précédemment mentionnées. La demande de permis portera sur un projet de l'ordre de 23 logements dont 7 logements sociaux, le tout réparti sur 1 seul bâtiment.

La demande de permis de construire a été déposée le 22 décembre 2021.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 038-213804230-20220201-DEL2022_13-DE

- DEMANDE à l'EPFD la sortie de réserve foncière des parcelles cadastrées AY 389 (788 m²) et AX 390 (766 m²), situées 149 avenue Général Leclerc,
- AUTORISE au titre du volet « Habitat et Logement social » la cession au profit de la société Villes & Villages des parcelles AY 389-390,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 1^{er} février 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



Sylvain LAVAL.